

Un refuge plus qu'une fourrière

VALÉRIE LEGAULT
valerie.legault@canadafrancais.com

L'enseigne extérieure annonce encore la mention «fourrière d'animaux». Pourtant, AMR a changé de mains, de philosophie et a doublé son équipe pour améliorer son service. De leur côté, les copropriétaires Danielle Chabot et Christina Williamson mettent les bouchées doubles pour faire adopter leurs rescapés, mais les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de leurs attentes.

L'année 2011 commence bien aux Services animaliers AMR. En ce début de janvier, les cages et les enclos sont presque tous vides. Mmes Chabot et Williamson n'osent cependant pas se réjouir trop vite, car le vent peut vite changer de direction.

Le chenil et la chatterie peuvent se remplir en l'espace de quelques jours seulement et se vider tout aussi vite, car les refuges s'échangent régulièrement des animaux placés en adoption. La semaine de notre visite, AMR en avait envoyé une quinzaine en Ontario.



Cet attendrissant berger allemand croisé attend qu'un bon samaritain veuille bien lui offrir le gîte.

«Les anglophones sont beaucoup plus portés vers l'adoption que les francophones, remarque Christina Williamson. Je ne sais pas pourquoi, mais c'est comme ça. Ici, les gens préfèrent consommer en achetant des chiots et des chatons à l'animalerie plutôt que de sauver un animal abandonné.»

ALICE ET NUGGET

Ce sont les animaux eux-mêmes qui finissent par en payer le prix. Des 1300 chats reçus chez AMR en 2010, 87% d'entre eux ont été euthanasiés.

Il y a bien quelques privilégiés comme Alice, qui a élu domicile cet été dans la chatterie. La jolie chatte retrouvée en plein milieu du Labyrinthe Arctic Garden, le long du boulevard du Séminaire Sud, partage son territoire avec Nugget, un énorme matou de 25 livres!

À l'époque où AMR était une fourrière, on donnait les chats tels quels à qui se montrait intéressé. Les choses ont changé. Il en coûte maintenant 125\$ pour adopter un chat, ou 350\$ pour un chien. C'est cher? Pas nécessairement si l'on considère que chaque animal a subi un traitement antiparasitaire, a été stérilisé et porte une micropuce. De plus, la compagnie Petsecure offre à chaque client une assurance maladie gratuite de six semaines pour leur nouvel animal de compagnie.

TRAPPER, STÉRILISER, RELÂCHER

Le mot d'ordre est simple chez AMR: pas d'adoption sans stérilisation. Il s'agit là d'un principe de base pour arriver à contrôler sainement la population animale. Le refuge offre même le programme «trapper-stériliser-relâcher» aux municipalités, mais celui-ci demeure marginal. Au lieu de payer pour la capture, la pension et l'euthanasie des chats errants, les municipalités ont le choix de reprendre les animaux capturés sur leur territoire après que ceux-ci aient été stérilisés.

Saugrenu comme idée? Loin de là, affirme Danielle Chabot. «C'est une économie à long terme, car la population animale arrête de grandir et s'élimine d'elle-même, explique-t-elle. Verdun et Ville Saint-Laurent le font et il n'y a pas plus de chats errants là-bas.»



Alice errait dans le Labyrinthe Arctic Garden lorsque le refuge AMR lui a offert une deuxième chance.

Si Saint-Jean-sur-Richelieu n'a pas encore adhéré à ce programme, la municipalité encourage au moins l'adoption. La Ville offre une compensation aux Services animaliers AMR pour chaque transfert inter-refuge. «C'est très rare que les villes le fas-

sent de leur plein gré, mais c'est très apprécié. En plus, tous les animaux transférés doivent être vaccinés et nous les envoyons souvent jusqu'en Ontario, ce qui entraîne de grosses dépenses en carburant», conclut Mme Williamson. ■

Démarche à suivre pour un animal errant

VALÉRIE LEGAULT
valerie.legault@canadafrancais.com

Qui appeler lorsqu'un animal errant rôde près de chez vous? Devrez-vous déboursé quelque chose pour leur capture? Quoi faire lorsqu'on perd son animal de compagnie? Voici les réponses qui vous permettront de démêler le rôle des Services animaliers AMR et de la police lorsque nous sommes en présence d'animaux abandonnés.

Dans un premier temps, sachez que tous les appels pour signaler un animal errant doivent passer par le Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu. «Dès que l'animal trouvé n'appartient pas à son propriétaire, l'appel doit nous parvenir des policiers. Ceci nous permet d'éviter les abus. Il y a des gens qui essaient de faire passer leur chien ou leur chat pour un animal abandonné, mais il est facile de voir que c'est faux lorsque les enfants pleurent derrière», explique Danielle Chabot, copropriétaire du refuge AMR.

Contrairement à la capture d'animaux abandonnés qui n'engendre aucuns frais pour le citoyen, il en va autrement lorsqu'une personne veut se départir de son animal de compagnie. Il faut alors déboursé 55\$ pour que le refuge accepte votre chat, ou 80\$ pour un chien.

Vous avez perdu votre animal? Selon le règlement municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu, les animaux avec une médaille d'identification ou une micropuce sont gardés en pension pendant cinq jours en attendant que leur maître se manifeste. Les autres sans médaille sont gardés pendant trois jours, après quoi ils deviennent tous la propriété du refuge.

Les propriétaires dont l'animal s'est égaré peuvent consulter quotidiennement le site Internet des Services animaliers AMR. La page www.refugeamr.com/errant recense tous les nouveaux arrivants. Il est aussi conseillé de communiquer avec AMR au 450 638-9698 pour déclarer son animal perdu. ■

NOUVEAUTÉS



Info-Films
450 358-3030



CINÉMA
LE CAPITOL

290 rue Richelieu à St-Jean-sur-Richelieu

TRON : L'HÉRITAGE, YOGI L'OURS et LE FRELON VERT EN PROJECTION NUMÉRIQUE 3D

YOGI L'OURS 3D (G)

14, 15, 16 et 18 janvier : 13 h 20 - 15 h 45

PROJECTION
3D

TRON : L'HÉRITAGE (G)

14, au 20 janvier : 19 h - 21 h 35

PROJECTION
3D

LE DILEMME (G+)

14, 15, 16 et 18 janvier : 13 h 15 - 15 h 40 -

19 h 05 - 21 h 30

17, 19 et 20 janvier : 19 h 05 - 21 h 30

LE CYGNE NOIR (G)

14, 15, 16 et 18 janvier : 13 h 10 - 15 h 55 - 19 h

15 - 21 h 40

17, 19 et 20 janvier : 19 h 15 - 21 h 40

LA SORCIÈRE NOIRE (13+)

14, 15, 16 et 18 janvier : 13 h - 15 h 40 - 19 h 05 -

21 h 35

17, 19 et 20 janvier : 19 h 05 - 21 h 35

LE FRELON VERT (G+)

14, 15, 16 et 18 janvier : 13 h 05 - 15 h 50 - 19 h

10 - 21 h 45

17, 19 et 20 janvier : 19 h 10 - 21 h 45

PROJECTION
3D

HARRY POTTER ET LES RELIQUES DE LA MORT (G)

14, 15, 16 et 18 janvier : 13 h - 16 h - 20 h

17, 19 et 20 janvier : 20 h

Semaine du vendredi 14 janvier au jeudi 20 janvier 2011

FILMS ET HORAIRES SUJETS À CHANGEMENTS

CINEPLEX.COM